

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 14 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Gérard BRAULT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : M.Gérard BRAULT, Mme Josiane CHOMAUD, Mme Christine BEAUVAIS, Mme Sabrina LEGER Mme Elodie LETURGEON, M. Jacky PINEAU, M. David VEDRENNE.
Nombre de conseillers présents : 7	Conseillers ayant donné pouvoir : Néant Excusés : Mme Liliane PORCHER
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er mars 2014	Absents : M. Huu-Huy CAO, M. Christophe NOILLEAU lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Mme BEAUVAIS Christine a été élue secrétaire.

I) REDEVANCE 2014 DUE PAR ORANGE CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES IMPLANTEES SUR LA COMMUNE

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 Art. R 20-53 alinéas 1.2.3 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier, ORANGE est tenu de déclarer aux gestionnaires de voirie l'occupation qui est faite par ses infrastructures de télécommunication, du domaine public routier dont ils ont la charge.
- En conséquence, la commune a la possibilité de facturer à ORANGE une redevance annuelle maximale pour 2014.
- Conformément au décret ci-dessus énoncé qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52, les valeurs maximales des redevances pour 2014 sont :
- artère aérienne : 53,87 € le km ; artère en sous-sol : 40,40 € le km ; Emprise au sol (cabine) : 26,94 € le m2.

Sur la commune, la longueur des infrastructures de télécommunication sont de :

- 7,944 km d'artères aériennes ; 3, 582 km d'artères en sous-sol ; 1,1 m2 d'emprise au sol

Après en avoir délibéré, en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- fixe au maximum le montant annuel de la redevance due par ORANGE, à savoir :
- - 53,87 € X 7,944 km 427,94 €
- - 40,40 € X 3, 582 km 144,71 €
- - 26,94 € X 1,1 m2 29,63 €
- -----
- ----
- Soit un total de 602,28 €
-

// - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REVERSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil présents qu'il souhaite solliciter auprès du Conseil Général d'Indre et Loire une subvention dans le cadre du reversement du produit des amendes de police pour le financement de la création du parking du cimetière.

Trois devis ont été adressés à la mairie concernant ces travaux, la moyenne de ceux-ci représente une somme de 39 000 euros HT.

31 200 euros seraient autofinancés par la commune et cette somme inscrite au budget 2014.

La subvention sollicitée est de 7800 euros, soit 20% du montant total.

Monsieur le Maire rappelle que la création de ce parking sur la parcelle cadastrée A447, d'une superficie de 31, 30 ares, actuellement cultivée et récemment achetée par la commune, permettrait aux personnes venant visiter le cimetière de pouvoir stationner en toute sécurité.

Il rappelle qu'actuellement, les véhicules sont stationnés le long de la départementale 60, côté opposé au cimetière, ce qui oblige les personnes à la traverser pour se rendre au cimetière.

Il va s'en dire que lors d'obsèques cette situation est d'autant plus dangereuse, vu le nombre de véhicules.

Le projet consiste donc à créer un parking d'une quarantaine de places attenant directement au cimetière et permettant aux personnes de s'y rendre en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Décide d'inscrire les sommes nécessaires à ce projet , section investissement, au budget 2014.
- De solliciter auprès du Conseil Général d'Indre et Loire, la somme de 7800 euros (soit 20% du montant du projet) dans le cadre de la subvention reversement du produit des amendes de police
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Récapitulatif des délibérations de séance :

Délibération n°7 : Redevance 2014 due par Orange au titre de l'occupation du domaine public

Délibération n°8: Demande de subvention dans le cadre du reversement des amendes de police

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Gérard BRAULT, Maire		Huu-Huy CAO, conseiller	Absent
Josiane CHOMAUD, 1 ^{ère} adjointe		Elodie LETURGEON, conseillère	
Sabrina LEGER, 2 ^{nde} adjointe		Christophe NOILLEAU, conseiller	Absent
David VEDRENNE, 3 ^{ème} adjoint		Jacky PINEAU, conseiller	
Christine BEAUVAIS, conseillère		Liliane PORCHER, conseillère	Excusée